

**SUEUR (Jean-Pierre)**, *secrétaire d'Etat aux collectivités locales.*

Sur **présentation de la démission du Gouvernement**, fin de ses fonctions ministérielles le 2 avril 1992 (*JO Lois et décrets* du 3 avril 1992).

*secrétaire d'Etat aux collectivités locales* le 4 avril 1992 dans le **Gouvernement Bérégovoy** (*JO Lois et décrets* du 5 avril 1992).

#### DÉPÔTS

**En première lecture devant le Sénat :**

*Projet de loi*, présenté avec M. Paul Quilès, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique [n° 310 (91-92)] (28 avril 1992) - **Collectivités territoriales.**

#### RÉPONSES AUX QUESTIONS

*Réponses aux questions au Gouvernement :*

de M. Jacques Bérard : **Catastrophes naturelles** (*Concours financiers aux communes sinistrées du Vaucluse*) (*JO Débats* du 16 octobre 1992) (p. 2673).

de M. Roland Courteau : **Catastrophes naturelles** (*Catastrophe naturelle dans les départements du Midi*) (*JO Débats* du 16 octobre 1992) (p. 2674).

de M. Bernard Barraux : **Bâtiment et travaux publics** (*Barrage de Chambonchard*) (*JO Débats* du 4 décembre 1992) (p. 3650).

de M. Pierre Laffitte : **Aménagement du territoire** (*Politique d'aménagement du territoire*) (JO Débats du 4 décembre 1992) (p. 3652).

de M. Roger Lise : **Départements et territoires d'outre-mer** (*Fonctionnement du conseil régional de la Martinique*) (JO Débats du 4 décembre 1992) (p. 3658).

n° 428 de M. Adrien Gouteyron : **Calamités agricoles** (*Reconnaissance du caractère de calamité agricole de la sécheresse dans le département de la Haute-Loire*) (JO Débats du 20 juin 1992) (p. 1901).

n° 439 de M. Adrien Gouteyron : **Lait et produits laitiers** (*Conséquences des décisions communautaires en matière de gestion des quotas laitiers pour les producteurs de la Haute-Loire*) (JO Débats du 20 juin 1992) (p. 1902).

n° 444 de M. Robert Vizet : **Finances locales** (*Contribution de la ville de Palaiseau à la dotation de solidarité urbaine (DSU)*) (JO Débats du 20 juin 1992) (p. 1900).

n° 445 de M. François Delga : **Politique agricole commune (PAC)** (*Adaptation nationale et aux diverses régions agricoles de la réforme de la politique agricole commune*) (JO Débats du 20 juin 1992) (p. 1902).

n° 447 de M. Jacques Machet : **Industrie agroalimentaire** (*Création à Reims d'un pôle de recherche intitulé « Sécurité et qualité alimentaire »*) (JO Débats du 20 juin 1992) (p. 1903).

## INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République** (*Première lecture : voir table des débats du Sénat nominative sessions 1991*) - *Deuxième lecture* [n° 117 (91-92)] - (9 janvier 1992) - **Discussion générale** (p. 17) : communes - **Coopération intercommunale** - (p. 18) : communautés de villes et de communes - **Unification des taux de taxe professionnelle** - **Dotation de développement rural** - **Aménagement du territoire** - **Cantons ruraux** - (p. 19) : **dotation globale d'équipement, DGE** - **Communes rurales** - (p. 35, 36) : **fonction publique territoriale** - **Coopération intercommunale** - **Aménagement du quartier de la Défense à Nanterre** - **Communautés de villes et de communes** - (p. 37) : **zones rurales ; solidarité entre collectivités** - **Fiscalité locale** - **Fonds de péréquation de la taxe professionnelle** - **Dotation globale de fonctionnement, DGF** - (p. 38) : **dotation de solidarité urbaine, DSU** - **Dotation de compensation de la taxe professionnelle** - **Coopération intercommunale** - (p. 39) : **aménagement du territoire** - **Dotation de développement rural** - **Mécanismes de solidarité entre collectivités territoriales** - **Art. 53** (p. 41) : s'oppose aux amendements de suppression n° 112 de la commission et n° 222 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, ainsi qu'à l'amendement n° 223 de ce dernier auteur (respect de la volonté exprimée par le conseil municipal) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 243 et n° 244 de M. René Rognault (conditions de majorité au sein des communautés de communes) - **Art. 53 bis, ter, quater, quinquies, sexies, septies, octies, nonies, decies et undecies** (*aménagement du régime des districts*) (p. 41 à 44) : s'oppose aux amendements de la commission n° 113 à n° 122, de rétablissement de ces articles supprimés par l'Assemblée nationale - **Chapitre IV (par priorité)** (p. 44) : s'oppose à l'amendement n° 123 de la commission (Intitulé : « Des communautés urbaines ») - **Art. 54 B (règles de fonctionnement des communautés urbaines)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 124 de la commission - **Art. 54** (p. 46) : s'oppose aux amendements de suppression n° 125 de la commission et n° 224 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, ainsi qu'à l'amendement n° 225 de ce dernier auteur (respect de la volonté exprimée par le conseil municipal) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 245 de M. René Rognault (règles de majorité pour les communautés de villes) - **Art. 54 bis A (nombre de vice-présidents d'une communauté urbaine)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 126 de la commission - **Art. 54 bis, ter, quater, quinquies, sexies, septies, octies, nonies, decies, undecies, duodecies, terdecies et quaterdecies** (*régime des communautés urbaines*) (p. 47 à 50) : s'oppose aux amendements de la commission n° 127 à n° 139, de rétablissement de ces articles supprimés par l'Assemblée nationale - **Avant l'art. 1<sup>er</sup>** (p. 50) : s'oppose à l'amendement n° 204 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis

(définition de principes) - **Art. 1<sup>er</sup>** (p. 51) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de la commission - **Art. 2** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 2 bis** (p. 52) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - **Art. 3** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - **Art. 4** (p. 53) : s'oppose aux amendements n° 205 de suppression de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis et n° 5 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 5** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 5 bis** : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 6** (p. 54) : s'oppose aux amendements de la commission n° 8 et n° 9 (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 6 bis** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 10 de la commission - **Art. 6 ter** : accepte l'amendement n° 11 de la commission (rétablissement de cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 7** (p. 55) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 12 de la commission - **Art. 8** (p. 56) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 9** (p. 58, 59) : sur les amendements de la commission, reprenant le texte adopté en première lecture par le Sénat, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 14 et n° 19, s'oppose aux n° 15, n° 16 et n° 18, et accepte le n° 17 - **Son amendement n° 254** : accès aux documents budgétaires : cas des subventions apportées par la commune à des organismes ; devenu sans objet - Sur le même objet, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 261 de la commission - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 241 de M. René Rognault (accès aux documents budgétaires : mention des garanties d'emprunt aux sociétés d'économie mixte) - **Art. 10** (p. 60) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 20 de coordination, et s'oppose au n° 21 (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 11** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination n° 22 et n° 23 de la commission - **Art. 12** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 24 et n° 25 (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 12 bis** (p. 61) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 13** : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 27, n° 28 et n° 30, de coordination ; s'oppose au n° 29, de coordination, ainsi qu'au n° 31 (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 14** (p. 62) : s'oppose aux amendements de coordination n° 32 et n° 33 de la commission - **Art. 15** : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 16** : s'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - (p. 64) : s'oppose à l'amendement n° 206 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (nouvelle rédaction de l'article L. 125-1 du code des communes ; substitution du mot « habitants » au mot « électeurs ») et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 263 de M. René Rognault - S'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (rétablissement partiel du texte adopté en première lecture par le Sénat) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 264 de M. René Rognault.

– **Suite de la discussion** - (10 janvier 1992) - **Art. 57 (par priorité)** (p. 78, 79) : son amendement de précision n° 255 ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 250 de M. Roger Quilliot (possibilité de réduction du délai d'harmonisation de taxes professionnelles) - S'oppose aux amendements n° 226 de suppression de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis et n° 172, n° 173 et n° 174 de la commission des finances saisis pour avis (reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 57 bis A (prélèvement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)** (p. 79) : s'oppose aux amendements de coordination n° 175 et n° 176 de la commission des finances - **Art. 57 bis** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 177 de la commission des finances - **Art. 58** (p. 80) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 178 de la commission des finances - **Art. 59** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 179 de la commission des finances - **Son amendement de**

précision n° 256 ; devenu sans objet - Art. 59 bis : s'oppose à l'amendement de coordination n° 180 de la commission des finances - Art. 59 ter A (recettes des districts) - Art. 59 ter B (recettes des communautés de communes et des communautés de villes) - Art. 59 ter et Art. 59 quater (p. 81, 82) : s'oppose aux amendements de suppression n° 181 à 184 de la commission des finances - Après l'art. 59 quater : son amendement n° 257 : délai dans lequel doivent être prises les délibérations instituant une zone d'activité économique ou en fixant le périmètre ; rejeté - Art. 61 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 185 de la commission des finances - Art. 61 bis (validation législative du versement transports en commun dans l'île de la Réunion) (p. 83) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 186 de la commission - Art. 62 (p. 83) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 187 de la commission des finances - Art. 63 (p. 85) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission des finances, n° 188 à n° 194 - Son amendement de précision n° 260 ; adopté - Art. 63 bis A et B (prélèvement sur les communes et groupements de communes au profit du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP) : accepte les amendements de suppression n° 195 et n° 196 de la commission des finances - Art. 63 bis C (rapport au Parlement sur la réforme du FNPTP) : s'oppose à l'amendement n° 197 de la commission des finances (allongement du délai) - Art. 63 ter (exercice du droit d'option pour la deuxième part de la dotation globale d'équipement, DGE) (p. 88) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 198 de la commission des finances (suspension de la possibilité d'option pendant la dernière année du mandat des conseils municipaux) - Art. 63 quinquies (majoration de la première part de la DGE) (p. 89) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 199 de la commission des finances - Art. 64 (p. 89) : s'oppose à l'amendement n° 200 de suppression de la commission des finances et oppose à l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 227 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (extension de la disposition proposée à toutes les collectivités territoriales) - Après l'art. 64 : s'oppose à l'amendement n° 237 de M. Jacques Oudin (dispositif de mutualisation de taxe professionnelle à l'intérieur des groupements à fiscalité propre) - Après l'art. 64 bis A (p. 91) : sur l'amendement n° 201 de la commission des finances (régime d'écrêtement au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle des communes membres d'un district), son sous-amendement n° 262 ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 201 précité - Art. 64 bis (fonds de compensation pour la TVA au profit des communautés de communes et des communautés de villes) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 202 de la commission des finances - Après l'art. 64 bis (p. 92) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 240 de M. Roger Quilliot (possibilité d'harmonisation volontaire des taux de taxe professionnelle communale au sein des structures de coopération intercommunale dotées d'une fiscalité propre) - (p. 93) : s'oppose à l'amendement n° 230 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (révision du mode de calcul de la dotation de base de la dotation globale de fonctionnement) - Communes rurales - Solidarité entre collectivités - Art. 64 ter (majoration de la dotation de compensation au profit de certaines communes de moins de 2 000 habitants) (p. 95) : son amendement n° 258 : entrée en vigueur de cette dotation en 1993 ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 231 de la commission des affaires économiques (montant pour 1993) - Art. 64 quater (p. 97) : s'oppose à l'amendement n° 233 de la commission des affaires économiques (exonération d'une nouvelle catégorie de communes) - Art. 64 sexies (création de la dotation de développement rural) (p. 100, 101) : sur les amendements des commissions saisis pour avis, s'oppose à l'amendement n° 234 de la commission des affaires économiques (modification du dispositif : attribution d'une part aux communes de moins de 3 500 habitants ; commission de répartition entre les collectivités et les groupements bénéficiaires) ainsi qu'aux amendements de la commission des finances, n° 166 (nouvelle rédaction de ce texte, en harmonie avec les dispositions adoptées par le Sénat relatives à la coopération intercommunale) et n° 167 (attribution aux chefs-lieux de canton de moins de 5 000 habitants sans condition de potentiel fiscal) - Aménagement du territoire - (p. 102) : zones rurales - (p. 104) : comité des finances locales - Scrutin public - (p. 105) : s'oppose aux amendements de coordination de la commission, n° 168, n° 169 et n° 170 - Art. 64 decies

(quote-part de la dotation de développement rural en faveur des communes et groupements des territoires d'outre-mer et de Mayotte) (p. 106) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 203 de la commission des finances (relèvement du taux de majoration) - Art. 16 (suite) - Art. L. 125-1 du code des communes (initiative de l'organisation d'une consultation) (p. 37) : s'oppose à l'amendement de conséquence n° 37 de la commission - Art. L. 125-8 (application par décret en Conseil d'Etat) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 38 de la commission - Art. 16 bis : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 39 de la commission - Art. 17 (p. 108) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 40 de la commission - Art. 18 bis (dénomination des comités économiques et sociaux) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de la commission - Art. 19 (p. 109) : sur les amendements de la commission, rétablissant le texte adopté en première lecture par le Sénat, s'oppose au n° 42 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 43 - Art. 20 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 44 de la commission - Art. 21 - Art. L. 318-1 du code des communes (annexes mobiles de la mairie) (p. 110) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 45 de la commission - Art. L. 318-2 (utilisation des locaux communaux par les associations, les syndicats et partis politiques) : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - Art. L. 318-3 (local pour les conseillers municipaux minoritaires) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 47 de la commission - Art. 23 (p. 111) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de la commission (rétablissement du dispositif voté par le Sénat en première lecture) - Art. 24 : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 49 et n° 51 de coordination et s'oppose au n° 50 (rétablissement du texte voté en première lecture par le Sénat pour l'article L. 121-10 du code des communes relatif aux convocations du conseil municipal) - Art. 25 (p. 112) : s'oppose à l'amendement n° 52 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Art. 26 à 26 quater (composition du bureau d'adjudication et des commissions d'appels d'offres des communes, des départements et des régions) (p. 114) : s'oppose aux amendements de suppression n° 53 à n° 56 de la commission - Art. 26 quinquies (application des dispositions relatives aux droits des élus aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes) : sur les amendements de coordination de la commission, s'oppose au n° 57 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 58 - Art. 27 et 28 (p. 115, 116) : s'oppose aux amendements de suppression n° 59 et n° 60 de la commission - Art. 29 : accepte l'amendement de coordination n° 61 de la commission - Art. 30 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 62 de la commission - Art. 30 bis (p. 118) : accepte l'amendement n° 63 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) et sur cet amendement, le sous-amendement n° 242 de M. René Régnauld - Art. 31 bis : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 64 de la commission - Art. 32 bis (conséquences du règlement du budget d'une commune par le préfet) (p. 119) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 65 de la commission (conditions de transmission du budget primitif de l'exercice suivant) - Art. 33 (saisine des chambres régionales des comptes) (p. 120) : s'oppose à l'amendement n° 66 de la commission (rétablissement de la plus grande partie du texte adopté par le Sénat en première lecture) et accepte l'amendement n° 164 de M. René Régnauld (nouvelle rédaction) - Art. 33 bis A (modification des délais en matière budgétaire) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 67 de la commission - Art. 33 bis (droit pour tous les élus d'assister aux adjudications et au choix des offres) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 68 de la commission - Chapitre V (p. 121) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 69 de la commission (Intitulé : « De la délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation ») - Art. 36 (p. 122) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - Titre II bis (« répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ») (p. 122) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 71 de la commission - Avant le chapitre I<sup>er</sup> : s'oppose aux amendements n° 72 et n° 73 de la commission (introduction d'un chapitre additionnel intitulé

« des principes des transferts de compétences et de charges » - **Chapitre 1<sup>er</sup> avant l'art. 36 bis** (« de la décentralisation de l'enseignement supérieur ») - **Art. 36 bis à quinques** (p. 123 à 126) : s'oppose aux amendements de rétablissement de la commission n° 74 à n° 78 - **Après l'art. 36 quinques** : s'oppose à l'amendement n° 79 de la commission (compensation du transfert de compétences aux régions en matière d'enseignement supérieur) - **Art. 36 sextes à nonies** : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 80 à n° 83 de la commission - **Chapitre II avant l'art. 36 décies** (« dispositions diverses ») ; (p. 127) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 84 de la commission - **Art. 36 décies** (contribution des collectivités territoriales au financement des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé sous contrat) : s'oppose à l'amendement n° 85 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat et extension aux territoires d'outre-mer) - **Art. 36 undecies** (pouvoir de police municipale à Paris) (p. 129) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 86 de la commission - **Art. 36 duodecies** (infractions au règlement de police applicable dans les parcs et jardins départementaux) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 87 de la commission - **Chapitre 1<sup>er</sup> du Titre III** (De la coopération internationale) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 89 de la commission - **Avant l'art. 37** (p. 130) : s'oppose à l'amendement n° 207 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (région : principes et orientations) - **Art. 37 à 46** (p. 130 à 133) : s'oppose aux amendements de suppression n° 90 à n° 99 de la commission et n° 208 à n° 217 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 46 bis** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 165 de la commission.

**Suite de la discussion** - (14 janvier 1992) - **Chapitre 1<sup>er</sup> bis - Art. 46 ter** (coopération interdépartementale) (p. 140) : s'oppose aux amendements de suppression n° 100 et n° 101 de la commission - **Art. 48** : s'oppose à l'amendement n° 102 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 49** (p. 142) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 218 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - S'oppose aux amendements de la commission n° 103, n° 104, n° 105, n° 106 et n° 107 (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Son amendement n° 253 : représentation du conseil régional au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ; rejeté - **Art. 50** (p. 144, 145) : accepte l'amendement n° 108 de la commission (rétablissement avec modification des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat) et s'oppose à l'amendement n° 219 de suppression de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 50 bis et 50 ter** (p. 146) : s'oppose aux amendements de suppression n° 109 et n° 110 de la commission et n° 220 et n° 221 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 56 bis AA** (nombre des vice-présidents de conseil général ou régional) (p. 147) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 140 de la commission et n° 246 de M. René Régnault (augmentation du nombre de vice-présidents uniquement pour le conseil régional) - **Après l'art. 56 bis AA** : son amendement n° 252 : retrait du président lors du vote des comptes administratifs dans les conseils généraux et les conseils régionaux ; adopté - **Art. 56 bis AB** (délégation d'attribution du conseil d'une communauté urbaine à son bureau) et **Art. 56 bis AC** (transformation d'un établissement public de coopération intercommunale non doté d'une fiscalité propre) : accepte les amendements de suppression de la commission n° 141 et n° 142 - **Art. 56 bis B** (promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité) (supprimé par l'Assemblée nationale) (p. 148) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 143 de la commission - **Avant l'art. 56 bis** (p. 149) : accepte l'amendement n° 161 de M. Michel Souplet (présidents des chambres départementales de l'agriculture) - **Art. 56 bis** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 144 de la commission - **Art. 56 ter** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 145 de la commission - **Art. 56 quater** (p. 150) : s'oppose à l'amendement n° 146 de la commission (suppression du paragraphe II de cet article) - **Art. 56 quinques, 56 sextes, 56 septies et 56 octies** : s'oppose aux amendements de suppression n° 146 à n° 150 de la commission - **Art. 56 nonies** (p. 151, 152) : attachement au monopole d'EDF-GDF - **Légalisation des régies existantes de gaz et d'électricité** - S'oppose à l'amendement de suppression n° 151 de M. Robert Vizet - **Art. 56 undecies** (p. 153) : s'oppose à l'amendement de sup-

pression n° 152 de la commission et accepte l'amendement n° 247 de M. René Régnault - **Art. 56 duodecies** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 153 de la commission - **Art. 56 terdecies** (p. 154) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 154 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Après l'art. 56 terdecies** : accepte l'amendement n° 248 bis de M. Michel Dreyfus-Schmidt (harmonisation des dispositions applicables au détachement des personnels de la fonction publique territoriale auprès des parlementaires avec celles relatives aux fonctionnaires de la fonction publique hospitalière) - **Art. 56 quaterdecies** : s'oppose aux amendements de suppression n° 155 de la commission et n° 171 de la commission des finances - **Art. 56 quindecies** (statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) et **56 sedecies** (suppression des sections électorales dans les communes de 3500 à 30 000 habitants) : s'oppose aux amendements de rétablissement n° 156 et n° 157 de la commission - **Art. 56 septendecies** (route express de l'agglomération lyonnaise) (p. 156) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 158 de la commission - **Après l'art. 56 septendecies** (p. 158) : oppose l'article 40 de la Constitution, puis après avis contraire de la commission des finances, s'oppose à l'amendement n° 159 de la commission (régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux) - **Art. 66** (p. 159) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 160 de la commission - **Sur l'ensemble** (p. 160) : remerciements - Souhaite un accord en CMP.

- **Projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France** [n° 227 (91-92)] - (16 janvier 1992) - **Discussion générale** (p. 194) : ratification de la convention de Schengen - Lutte contre l'immigration irrégulière - (p. 195) : commission de contrôle chargée d'examiner la mise en place et le fonctionnement de la convention d'application de l'accord de Schengen - Dispositions de nature pénale - Déclaration obligatoire à la frontière - Mesures de nature administrative - Durée du visa - Renouvellement du titre - Refus de séjour - (p. 196) : responsabilité des transporteurs - Clauses d'exonération - Aménagement des aéroports - (p. 197) : statut légal de la zone de transit - Durée du maintien en zone de transit - Garanties offertes aux étrangers - (p. 207) : politique du Gouvernement en matière d'immigration - Rôle du Parlement - (p. 208) : visas - Contrôles aux frontières - Procédure des certificats d'hébergement - Lutte contre le travail clandestin - Eloignement des étrangers en situation irrégulière - (p. 209) : droit d'asile - OFPRA - Responsabilité des transporteurs - Zones de transit - (p. 210) : décisions des juges - Respect du droit et des libertés.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement** [n° 184 (91-92)] - (20 janvier 1992) - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 183) - Voir intervention sous le projet n° 183 (p. 250 à 276).

- **Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux** [n° 183 (91-92)] - (20 janvier 1992) - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 184) (p. 250) : décentralisation - Europe - Autorisations d'absence - (p. 251) : coopération intercommunale - Interruption d'activité professionnelle - Formation - Barème indemnitaire - Retraites - (p. 252) : indemnisation - (p. 274) : examen du projet - Autorisations d'absence - Formation - (p. 275) : maires - Régime indemnitaire - Retraites - Fonctions électives - (p. 276) : conditions d'exercice des mandats locaux - Fiscalisation - Cumul d'indemnités - Mandat parlementaire - Formation - Français de l'étranger - (p. 277) : système de retraite - Fiscalisation - Petites communes - Maires et élus d'arrondissements - Accès aux fonctions électives - **Art. 1<sup>er</sup>** (garanties accordées aux conseillers municipaux dans l'exercice de leur mandat) - **Art. L 121-36 du code des communes** (autorisations d'absence accordées aux salariés membres d'un conseil municipal) (p. 279 à 282) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 23, rédactionnel et n° 24 (fixation par décret en Conseil d'Etat des conditions dans lesquelles l'élu municipal informera l'employeur de la date de la séance ou de la réunion), et s'oppose aux n° 25 (cas où les heures perdues ne sont pas payées) et n° 26 (régime des autorisations d'absence dans l'administration publique) - Sur

l'amendement rédactionnel n° 23 de la commission, accepte le sous-amendement n° 135 de M. Claude Estier - S'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin n° 155 (possibilité pour les élus salariés de bénéficier d'heures d'absence en vue de favoriser les contacts avec la population), n° 156 (participation aux associations d'élus) et n° 157 (rémunération des heures passées en séances ou réunions) - *Après l'art. L. 121-36* (p. 283) : s'oppose à l'amendement n° 158 de M. Paul Souffrin (possibilité pour des élus de la commune d'assister à des réunions dans l'enceinte de l'entreprise sur invitation des sections syndicales) - *Art. L. 121-37 (compensation des pertes de revenu subies du fait des absences)* (p. 284) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 27 de la commission et n° 159 de M. Paul Souffrin, ainsi qu'aux amendements n° 107 (cas des non salariés) et n° 108 (compensation des nouvelles dépenses par une augmentation de la DGF) de M. Henri Le Breton - *Art. L. 121-38 (crédits d'heures accordés au salarié membre d'un conseil municipal)* (p. 287) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Marcel Lucotte (communes situées en zone de montagne) ainsi qu'au n° 28 de la commission (absences simultanées de plusieurs élus municipaux) - (p. 288) : s'oppose aux amendements n° 109 de M. Henri Le Breton (prise en charge par l'Etat des dépenses entraînées pour les entreprises du fait de la rémunération des crédits d'heures) et n° 29 de coordination de la commission - *Art. L. 121-39 (majoration de la durée des crédits d'heures)* : s'oppose à l'amendement de suppression n° 30 de la commission - *Art. L. 121-40 (plafonnement du temps d'absence autorisé)* : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Jacques Thyraud (fixation des plafonnements au quart de l'année de travail) - (p. 289) : s'oppose à l'amendement n° 160 de M. Paul Souffrin (suppression de cette limitation pour les maires des communes de plus de 10 000 habitants) et au n° 187 de M. Etienne Dailly (cas des entreprises employant moins de 100 salariés où l'élu exerce en outre un mandat de délégué du personnel ou de délégué syndical) - *Art. L. 121-41 (modalités d'application)* (p. 291) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 32 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 161 de M. Paul Souffrin (extension aux élus locaux des dispositions de protection au regard de l'emploi dont bénéficient les délégués du personnel) - *Après l'art. L. 121-41* : s'oppose à l'amendement n° 162 de M. Paul Souffrin (impossibilité de poursuivre des élus lorsqu'ils exercent des responsabilités dans la défense des intérêts de la population) - *Art. L. 121-42 (assimilation du temps d'absence à une durée de travail effectif pour la détermination des droits sociaux)* (p. 291, 292) : s'oppose aux amendements de la commission n° 33 (part des congés payés correspondant aux absences de l'élu municipal) n° 34 (montant de salaire pris en compte pour le calcul des allocations de chômage) et n° 35 de coordination - *Art. L. 121-43 (interdiction de toute sanction professionnelle en raison des absences autorisées)* : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (extension à la fonction publique des dispositions prévues pour le secteur privé) - *Art. L. 121-44 (extension à certains élus municipaux des dispositions du code du travail et du statut général de la fonction publique)* (p. 293) : sur les amendements de M. Paul Souffrin, accepte le n° 163 (stage de remise à niveau) et s'oppose aux n° 165 (prise en compte des maires et adjoints des petites communes) et n° 164 (cas des élus fonctionnaires dont les déplacements et nominations viendraient entraver l'exercice de leur mandat) - *Après l'art. L. 121-44* (p. 294) : s'oppose à l'amendement n° 166 de M. Paul Souffrin (détachement de plein droit pour l'exercice d'un mandat local) - *Art. L. 121-45 (protection sociale des maires de certaines communes qui cessent leur activité professionnelle)* (p. 295) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 167 de M. Paul Souffrin ainsi qu'au n° 37 de la commission (calcul des cotisations de sécurité sociale) - *Art. 6 (garanties accordées aux membres de conseils généraux)* - *Art. 2 de la loi du 10 août 1871 (régime des autorisations d'absence)* (p. 296 et 297) : sur les amendements de coordination de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 38 et n° 39 et s'oppose aux n° 40 et n° 41 - S'oppose aux amendements de coordination n° 168, n° 169 et n° 170 de M. Paul Souffrin - *Art. 3 de la loi précitée (crédits d'heures)* : s'oppose aux amendements de coordination n° 110 de M. Henri Le Breton et n° 43 de la commission - *Art. 4 de la loi précitée (plafonnement du temps d'absence autorisé)* : s'oppose aux amendements de coordination, n° 44 de la commission et n° 188 de M. Etienne Dailly - *Art. 5 de la loi*

*précitée (assimilation du temps d'absence à une durée de travail effectif pour la détermination des droits sociaux)* (p. 298) : s'oppose aux amendements de coordination n° 45, n° 46, n° 47 de la commission - *Art. 6 de la loi précitée (interdiction de toute sanction professionnelle en raison des absences autorisées)* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 48 de la commission - *Après l'art. 6 de la loi précitée* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 171 de M. Paul Souffrin - *Art. 7 de la loi précitée (suspension du contrat de travail ou détachement en cas d'élection à certaines fonctions)* (p. 299) : s'oppose à l'amendement n° 172 de M. Paul Souffrin (extension à l'ensemble des conseillers généraux) - *Art. 9 de la loi précitée (décrets d'application)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 50 de la commission.

- S'associe à l'hommage rendu par le Sénat aux victimes de la catastrophe aérienne en Alsace (21 janvier 1992) (p. 308).

- *Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux (n° 183 (91-92)) - Suite de la discussion - (21 janvier 1992) - Art. 9 (garanties accordées aux membres des conseils régionaux)* (p. 309) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Josselin de Rohan (extension au président et aux membres du Conseil économique et social des dispositions relatives au crédit d'heures) - *Après l'art. 9* (p. 310) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 18 de M. Josselin de Rohan (fonds de formation pour les élus locaux) - (p. 311) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 173 de M. Paul Souffrin (financement du Titre 1<sup>er</sup> de la présente loi) - *Art. 9 bis (stage de remise à niveau professionnel de l'élu à la fin de son mandat)* : accepte l'amendement de suppression n° 51 de la commission - *Après l'art. 9 bis* : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 143 de M. Jacques Rocca Serra (extension aux professions libérales et indépendantes des dispositions et garanties prévues au profit des salariés du secteur public ou privé) - *Art. 10 (droit des élus municipaux à la formation)* - *Art. L. 121-46 du code des communes (principe du droit à la formation des conseillers municipaux)* (p. 312) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 52 de la commission - *Après l'art. L. 121-46* : s'oppose à l'amendement n° 174 de M. Paul Souffrin (association d'élus et organismes de formation) - *Art. L. 121-47 (conditions financières d'exercice du droit à la formation)* (p. 314) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 175 (compensation des charges supportées par l'employeur) et n° 176 (participation de l'Etat) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 53 de la commission (suppression de la référence au SMI) - (p. 315) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 111 de M. Henri Le Breton (partage des dépenses entre l'Etat et les communes) - *Art. L. 121-48 (institution d'un congé-formation)* : s'oppose aux amendements n° 177 de M. Paul Souffrin (durée de congé de formation pour les élus municipaux et départementaux) et n° 54 de la commission (extension de ces dispositions à la fonction publique) - *Art. L. 121-49 (régime des voyages d'études)* (p. 316) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 55 de la commission - *Art. 13 (droit des élus départementaux à la formation)* - *Art. 10 de la loi du 10 août 1871 (objet de la formation)* (p. 317) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 56 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 178 de M. Paul Souffrin (association d'élus et organismes de formation) - *Art. 11 de la loi précitée (mode de calcul de la compensation de la perte de revenu)* : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Paul Souffrin (augmentation des temps de formation pour les conseillers généraux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 57 de la commission - (p. 318) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 112 de M. Henri Le Breton (partage des dépenses entre les départements, les régions et l'Etat) - *Art. 12 de la loi précitée (fonction publique)* : s'oppose aux amendements de coordination n° 180 de M. Paul Souffrin et n° 58 de la commission - *Art. 15 (droits à la formation des élus régionaux)* (p. 319) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 60 de la commission - *Art. 16 (agrément des organismes de formation)* (p. 320) : s'oppose à l'amendement n° 61 de la commission (conseil national de la formation des élus locaux) - *Après l'art. 16* : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Josselin de Rohan (rapport présenté par le ministre de l'intérieur devant le Parlement sur l'application des titres I<sup>er</sup> et II de la présente loi)

- Art. 17 (régime indemnitaire des élus municipaux) (p. 321) : invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 121 de M. Henri Goetschy (calcul des indemnités) - (p. 326) : s'oppose aux amendements n° 113 de M. Henri Le Breton (fiscalisation des indemnités), n° 183 (fiscalisation des indemnités) et n° 184 (élu de condition modeste) de M. Paul Souffrin, n° 106 de M. Jacques de Menou (cas des communes de moins de 3 500 habitants) et n° 63 de la commission (fraction des indemnités de fonction versée aux élus municipaux) - (p. 329) : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Paul Souffrin (abattement à la base) - Art. 18 (majorations d'indemnités) : s'oppose à l'amendement n° 64 de la commission (communes touristiques) - Art. 18 bis (barème de l'indemnité des maires) (p. 331) : s'oppose aux amendements n° 191 de M. Jacques Carat (nouvelle rédaction de cet article) et n° 65 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - S'oppose aux amendements identiques n° 120 de M. Jean Faure et n° 66 de la commission (substitution du critère de la population telle qu'elle est calculée pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement à celui de population totale municipale) - (p. 332) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Henri Le Breton (relèvement des indemnités des élus communaux) - Après l'art. 18 bis : sur les amendements de la commission, invoque l'article 40 de la Constitution, contre le n° 67 (situation des maires des communes de plus de 200.000 habitants) et s'oppose au n° 68 (indemnité minimale pour les maires des petites communes) - Art. 19 : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 69 (adjoints aux maires des villes de plus de 100.000 habitants), accepte le n° 70, rédactionnel, et le n° 71 (indemnité complémentaire pour les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions) - S'oppose à l'amendement n° 115 de M. Henri Le Breton (indemnité complémentaire des conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions) - Après l'art. 19 (p. 335) : s'oppose à l'amendement n° 72 de la commission (situation des présidents de syndicats et des présidents de districts) - Art. 17 (suite) : s'oppose à l'amendement n° 137 de M. Claude Estier (indemnités des élus qui siègent dans des structures de coopération des syndicats intercommunaux et des districts) - Après l'art. 19 (suite) (p. 336) : s'oppose à l'amendement n° 123 de M. Henri Goetschy (indemnité versée par l'Etat pour honorer les fonctions et missions d'Etat) - Avant l'art. 24 (p. 337) : s'oppose à l'amendement n° 105 de M. Paul Girod (cas des membres du Gouvernement titulaires de mandats électoraux) - Art. 24 (indemnités des conseillers généraux) - Art. 14 de la loi du 10 août 1871 (régime indemnitaire des membres des conseils généraux) (p. 340) : sur les amendements de la commission, invoque l'article 40 de la Constitution contre les n° 74 (application d'un taux en fonction de deux strates de population) et n° 76 (indemnités des conseillers généraux ou des conseillers de Paris qui exercent des mandats spéciaux) et s'oppose au n° 75 (indemnité du président du conseil général), n° 77 (écritement en faveur du département lorsque l'élu concerné n'est pas un élu municipal), et n° 78 (frais d'emploi) - Invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 1 de M. Yvon Bourges (présidents des commissions permanentes) - S'oppose aux amendements n° 116 de coordination de M. Henri Le Breton et n° 126 de M. Henri Goetschy (indemnités de fonction votées par le conseil général ou par le conseil de Paris pour les fonctions de président) - Art. 15 de la loi précitée (conditions d'indemnisation des membres du conseil général autres que les parlementaires pour leurs frais de déplacement dans le département) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 79 de la commission, n° 2 de M. Yvon Bourges et n° 129 de M. Louis Moinard (remboursement des frais de déplacement des parlementaires) - Invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 80 de la commission (déplacement en dehors du département) - S'oppose à l'amendement n° 3 de M. Yvon Bourges (application aux élus départementaux des régimes indemnitaires de la fonction publique et charges de fonctionnement des groupes politiques au sein des assemblées départementales).

- **Projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République - Nouvelle lecture [n° 245 (91-92)]** - (23 janvier 1992) - Discussion générale (p. 407, 408) : échec de la CMP - Coopération intercommunale - Démocratie locale - Solidarité - (p. 411) : aménagement rural - Dotation de développement rural - Avant l'art. 1<sup>er</sup> : s'oppose à l'amendement n° 208 de

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (définition de principe) - Sur les amendements de la commission tendant au rétablissement du texte adopté en première et deuxième lecture par le Sénat : - Art. 1 à 6 bis (p. 412, 413) : s'oppose aux amendements n° 1 à n° 9 - Art. 6 ter : accepte le n° 10 - Art. 7 : s'oppose au n° 11 - Art. 8 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 12 - Art. 9 (p. 414) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 13 et n° 18 - S'oppose aux n° 14 et n° 16 et accepte le n° 17 - Art. 10 : s'oppose au n° 20 - Art. 11 et 12 (p. 415) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 21, n° 22, n° 23 et n° 24 - Art. 12 bis : s'oppose au n° 25 - Art. 13 (p. 416) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 26, n° 27 et n° 29 - S'oppose au n° 28 et au n° 30 - Art. 14 à 17 (p. 416 à 418) : s'oppose aux n° 31 à n° 38 ainsi qu'au n° 209 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis sur l'article 16 (substitution du mot « habitant » au mot « électeur ») - Art. 18 bis : accepte le n° 39 - Art. 19 à 21 (p. 418, 419) : s'oppose aux n° 40 à n° 45 - Art. 23 et 24 (p. 420) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 46, n° 47, n° 48 et n° 49 - Art. 25 à 26 bis : s'oppose aux n° 50, n° 51 et n° 52 - Art. 26 ter : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 53 et n° 54 - Art. 26 quinquies : s'oppose au n° 55 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 56 - Art. 27 et 28 (p. 421, 422) : s'oppose aux n° 57 et n° 58 - Art. 29 : accepte le n° 59 - Art. 30 à 33 bis (p. 422 à 424) : s'oppose aux n° 61 à n° 67 - Chapitre V - art. 36 (p. 424, 425) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 68 et n° 69 - Titre II bis - Chapitre 1<sup>er</sup> A - Art. 36 bis A à 36 terdecies (p. 425 à 428) : s'oppose aux n° 70 à n° 87 - Titre III - Chapitre 1<sup>er</sup> - Art. 37 à 46 bis (p. 428 à 431) : s'oppose aux n° 88 à n° 99 - Chapitre 1<sup>er</sup> bis - Art. 46 ter : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 100 et n° 101 - Art. 48 (p. 432) : s'oppose au n° 102 ainsi qu'au n° 212 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (principe de la coopération intercommunale) - Art. 49 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 105 et n° 106 et s'oppose aux n° 104 et n° 107 - Art. 50 à 53 septies (p. 433 à 435) : s'oppose aux n° 108 à n° 118 - Avant l'art. 56 undecies (par priorité) (p. 438 à 439) : s'oppose aux amendements de M. Robert-Paul Vigouroux n° 210 et n° 211 (bataillon des sapeurs-pompiers de Marseille) - Art. 56 octies à 54 septies (p. 440 à 443) : s'oppose aux n° 119 à n° 131 - Art. 54 octies : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 132 - Art. 54 nonies à 54 terdecies (p. 444, 445) : s'oppose aux n° 133 à n° 138 - Art. 56 bis AAA (extension de la liste des bénéficiaires de la dotation ville centre) (p. 445) : s'oppose au n° 139 - Art. 56 AAB (modification de l'organisation administrative de Paris-Lyon-Marseille) : accepte le n° 140 - Art. 64 sexies (par priorité) (p. 448) : s'oppose à l'amendement n° 206 de M. Jean Faure (répartition de la dotation de développement rural) - S'oppose aux n° 199 à n° 203 - Art. 56 bis AA (p. 449) : s'oppose au n° 141 - Art. 56 bis ABA : accepte le n° 142 - Art. 56 bis AC : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 143 - Art. 56 bis AD : s'oppose au n° 144 - Art. 56 bis B, art. 56 bis (p. 450) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 145 et n° 146 - Art. 56 ter : s'oppose au n° 147 - Art. 56 quater : accepte le n° 148 - Art. 56 quinquies à 56 terdecies (p. 451) : s'oppose aux n° 149 à n° 154 - Art. 56 quaterdecies : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 155 - Art. 56 quindecies, sedecies, septendecies et duodevices (p. 452) : s'oppose aux n° 156 à n° 159 - Art. 57 à 59 (p. 453 à 456) : s'oppose aux n° 160 à n° 166 - Art. 59 bis A : accepte le n° 167 - Art. 59 bis à 59 sexes (p. 457, 458) : s'oppose aux n° 168 à n° 175 - Art. 60 ter à 61 bis (p. 459) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 176 à n° 178 - Art. 62 : s'oppose au n° 179 - Art. 63 (p. 460) : s'oppose aux n° 180 et n° 181 - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 182 - (p. 461) : s'oppose aux n° 183 et n° 184 - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 185 - S'oppose aux n° 186 et n° 187 - Art. 63 bis C : s'oppose au n° 188 - Art. 63 ter : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 189 et n° 190 - Art. 64 à 64 ter 2 (p. 462, 463) : s'oppose aux n° 192 à n° 198 - Art. 65 ter et 66 (p. 464) : s'oppose aux n° 204 et n° 205 - Sur l'ensemble (p. 465) : remerciements.

- **Projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux - Nouvelle lecture [n° 246 (91-92)]** - (24 janvier 1992) - Discussion générale (p. 470) : retraites - Commission mixte paritaire - Communes de plus de dix mille habitants - Petites communes - Barème indemnitaire - (p. 471) : établissements publics de coopération intercommunale - Fiscalisation - Droit à la formation - Accidents survenus lors de l'exercice des

mandats locaux - Petites communes rurales - Création d'une caisse autonome de retraite - Cotisations - Décentralisation - (p. 474) ; examen de ce projet - Retraites - (p. 475) ; fiscalisation - Art. 1<sup>er</sup> (p. 476) ; s'oppose aux amendements de la commission n° 1 (remplacement du temps de travail perdu en raison des absences) et n° 2 (temps d'absence utilisé) - Art. 6 (p. 477) ; s'oppose aux amendements n° 3 et n° 4 de la commission (autorisations d'absence dans les départements) - Art. 9 ; s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 18 (p. 479) ; invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 6 de la commission (cas des communes touristiques et thermales) - Art. 18 ter (*communes de moins de deux mille habitants*) (p. 479) ; s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (indemnité votée par les conseils municipaux) - Art. 27 bis (*fraction des indemnités de fonction représentative de frais d'emploi*) (p. 481) ; s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (détermination de la fraction des indemnités de fonction versée aux élus locaux et représentative de frais d'emploi) - Art. 28 (p. 481) ; s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 30 (p. 484) ; s'oppose à l'amendement de coordination n° 10 de la commission - Art. 31 ; s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - Avant l'art. 31 ter (p. 487) ; s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement du titre IV bis relatif aux indemnités des élus du Conseil supérieur de l'étranger) - Art. 31 ter (*membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger*) (p. 485) ; s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (indemnité des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger) - Art. 35 (p. 488) ; s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 36 (p. 491) ; s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Etienne Dailly (adoption de l'expression « dans les conditions du droit commun des traitements et salaires ») - Art. 37 (p. 492) ; invoque l'article 40 de la Constitution contre l'amendement n° 17 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nouvelle rédaction de cet article) - Intitulé ; s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (« Projet de loi relatif aux conditions d'exercice du mandat des élus locaux et des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger »).

- **Projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal** [n° 292 (91-92)] - (5 mai 1992) - Discussion générale (p. 984, 985) ; caisses de crédit municipal - Concertation - Pouvoirs et responsabilités des communes-sièges - Prêts sur gages et services bancaires - Union centrale des caisses de crédit municipal - Fonction publique territoriale - Refinancement - (p. 989) ; rapport de l'inspection des finances - Vocation sociale - Services bancaires - Décentralisation - Fonds de garantie - « Bancarisation » - (p. 990) ; situation financière - Concertation - Refinancement - Art. 1<sup>er</sup> (*statut et compétences des caisses de crédit municipal*) : accepte les amendements de la commission, n° 1 (rétablissement de l'adverbe « notamment » relatif à la mission de lutte contre l'usure des caisses de crédit municipal) et n° 2 (possibilité pour les caisses de crédit municipal d'effectuer avec les autres établissements de crédit toutes opérations) - (p. 991) ; sur les amendements de la commission, accepte le n° 3 (catégories de personnes morales susceptibles d'obtenir un prêt des caisses) et demande le retrait du n° 4 (absence d'obligation pour les caisses exerçant déjà une activité de crédit aux personnes physiques d'obtenir un agrément) - (p. 992) ; sur les amendements de la commission, accepte le n° 5 (remplacement du mot « filiale » par une formulation ne préjugant pas de la nature juridique de la structure créée par la caisse pour ses activités annexes) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 6 (suppression de la référence à l'impossibilité pour une caisse de céder la dénomination « crédit municipal ») - Art. 2 (*contrôle des caisses et responsabilités des communes*) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (octroi à l'organe de contrôle du titre de conseil d'orientation et de surveillance) - (p. 993) ; accepte les amendements de la commission, n° 7 (composition et compétences du conseil d'orientation et de surveillance) et n° 8 (nature de la responsabilité financière des communes-sièges) - S'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (suppression de la responsabilité financière des communes-sièges) - (p. 994) ; s'oppose aux amendements identiques, n° 9 de M. François Trucy et n° 16 de M. Robert Vizet (suppression de la garantie des communes-sièges pour les emprunts obligataires émis avant l'entrée en vigueur de la

loi) - Accepte l'amendement n° 10 de la commission (suppression des dispositions permettant aux caisses de créer des « filiales » pour développer leurs activités annexes) - (p. 995) ; accepte l'amendement n° 11 de la commission (information des conseils municipaux) - Art. 3 (*dispositions diverses*) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (suppression et transfert au début de l'article 4 des dispositions relatives à l'emploi de directeur d'une caisse de crédit municipal) - Art. 4 (*dispositions transitoires relatives aux directeurs des caisses*) ; accepte l'amendement de coordination n° 13 de la commission - (p. 996) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (caractère fonctionnel de l'emploi de directeur d'une caisse de crédit municipal) - Après l'art. 4 (p. 997) ; son amendement n° 17 : validation de l'ensemble des actes réglementaires relatifs à la gestion des personnels parisiens pris sur la base d'un décret de 1988 annulé par le Conseil d'Etat ; adopté.

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 330 (91-92)] - (20 mai 1992) - Discussion générale (p. 1281) ; réussite de la commission mixte paritaire - Remerciements - Caisse de crédit municipal - Concertation.

- **Projet de loi relatif à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique** [n° 310 (91-92)] - (25 mai 1992) - Discussion générale (p. 1358) ; collectivités locales - Lecture publique - Cinéma - Bibliothèques centrales de prêt - BCP - Création de bibliothèques-médiathèques municipales à vocation régionale - Salles de cinéma - Baisse des entrées - Transferts de compétence dans le cadre de la dotation générale de décentralisation, DGD - (p. 1359) ; lecture publique - BCP - Bibliothèques municipales à vocation régionale - Bibliothèques universitaires - Bibliothèque de France - Salles de spectacle cinématographique - Zones rurales - Culture - (p. 1364) ; dotation générale de décentralisation, DGD - Création des bibliothèques municipales à vocation régionale - Décentralisation - Dotation financière des régions - Cas de la région Champagne-Ardenne - (p. 1365) ; bibliothèques départementales de prêt - Bibliothèque de France - Financement des bibliothèques municipales à vocation régionale - DGD des communes - Etat du programme d'équipement des bibliothèques centrales de prêt - Développement d'une architecture novatrice - Réalisation d'une bibliothèque centrale de prêt par la collectivité territoriale de Mayotte - (p. 1366) ; bibliothèques municipales à vocation régionale - Fréquentation des bibliothèques par les habitants des villes et du département - Cinéma dans les communes rurales - Art. 1<sup>er</sup> (*intégration des crédits d'équipement des bibliothèques centrales de prêt dans la dotation générale de décentralisation*) : s'oppose aux amendements identiques n° 1 de la commission et n° 10 de la commission saisis pour avis (intégration des crédits liés à la compensation des charges d'investissement des bibliothèques centrales de prêt à la dotation générale de décentralisation des départements) - Art. 2 (*répartition des crédits transférés entre la dotation générale de décentralisation des départements et la dotation générale de décentralisation des communes*) (p. 1367) ; s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 2 de la commission et n° 11 de la commission saisis pour avis - Art. 3 (*instauration d'un concours particulier pour les bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation des départements*) (p. 1368) ; s'oppose à l'amendement de coordination n° 3 de la commission - Art. 4 (*les bibliothèques municipales à vocation régionale*) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission saisi pour avis (création et définition des bibliothèques municipales d'intérêt national) - Art. 5 (*achèvement du programme de construction des bibliothèques centrales de prêt*) (p. 1369) ; accepte l'amendement de précision n° 5 de la commission - Après l'art. 5 : accepte l'amendement n° 15 de la commission saisi pour avis (substitution à l'actuelle dénomination « bibliothèque centrale de prêt » de celle de « bibliothèque départementale de prêt ») - Art. 6 (*subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique*) (p. 1370) ; accepte les amendements de la commission n° 7 (exclusion du bénéfice des subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique des établissements spécialisés dans la projection de films à caractère pornographique ou d'incitation à la violence) et n° 6 (attribution des subventions versées par les communes aux entreprises d'exploitation cinématographique qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réa-

lisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 200 entrées) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 18 de la commission saisie pour avis - **Art. 7 (subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique)** (p. 1371) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission saisie pour avis et accepte les amendements de la commission n° 8 (attribution des subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 200 entrées) et n° 9 (exclusion du bénéfice des subventions versées par les départements aux entreprises d'exploitation cinématographique des établissements spécialisés dans la projection de films à caractère pornographique ou d'incitation à la violence).

**Nouvelle lecture [n° 459 (91-92)] - (30 juin 1992) - Discussion générale (p. 2223) - Art. 1<sup>er</sup> (p. 2224) :** s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (intégration des crédits correspondant à la compensation des charges d'investissement des bibliothèques centrales de prêts dont la compétence a été transférée aux départements dans la dotation générale de décentralisation des départements) - **Art. 2 :** s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de la commission - **Art. 3 (p. 2225) :** s'oppose à l'amendement de coordination n° 3 de la commission - **Art. 4 (p. 2226) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (bibliothèques municipales à vocation régionale) ainsi que pour le sous-amendement n° 5 de M. Jean Clouet.

- **Projet de loi relatif à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 462 (91-92)] - (30 juin 1992) - Discussion générale (p. 2263, 2264).**

- **Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques [n° 10 (92-93)] - (1<sup>er</sup> décembre 1992) - Discussion générale (p. 3527) :** financement des partis politiques et des campagnes électorales - Collectivités locales - (p. 3528) : mode de gestion des services publics administratifs par les collectivités locales - Transparence du contrôle budgétaire et chambre régionale des comptes - Sociétés d'économie mixte - Loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République - (p. 3529) : contrôle de légalité du préfet - (p. 3550) : décentralisation et corruption - Elus locaux - Contrôle a priori des préfets - (p. 3551, 3552) : information des assemblées quant aux décisions des chambres régionales de comptes - Compétence de la cour de discipline budgétaire à l'égard des élus locaux - Délégations de service public - Financement public et privé de la vie politique - Décentralisation et tutelle - **Titre II (financement des campagnes électorales des partis politiques)** (p. 3556) : s'oppose à l'amendement n° 110 de la commission (suppression du titre II et de son intitulé) - **Avant l'art. 8 A (p. 3558) :** s'oppose à l'amendement n° 201 de M. Jean Dumont (possibilité pour les formations politiques présentant un candidat dans vingt circonscriptions de bénéficier des fonds publics) - (p. 3560) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 204 de M. Claude Estier (placement des fonds destinés au règlement de la campagne électorale) - (p. 3561) : s'oppose à l'amendement n° 215 de M. Jean Cluzel (pouvoir d'appréciation du juge pour sanctionner les infractions aux différentes élections) - **Art. 8 A (dévolution du solde d'actif des associations de financement électorales ou des mandataires financiers)** (p. 3562) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 111 de la commission et accepte l'amendement n° 205 de M. Claude Estier (interdiction des reversements d'un compte de campagne à un autre compte de campagne pour une même élection) - **Art. 8 B (rapport annuel de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 112 de la commission - **Art. 8 (nouvelles règles applicables aux dons des personnes morales aux candidats aux élections publiques)** (p. 3564) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 113 de la commission et n° 9 de M. Xavier de Villepin, ainsi qu'aux amendements de M. Charles Lederman n° 220 (suppression du financement des campagnes électorales par les personnes morales privées), n° 221 de coordination et n° 222 de conséquence.

**Suite de la discussion - (2 décembre 1992) - Après l'art. 8 (p. 3575 à 3578) :** s'oppose aux amendements de M. Charles

Lederman n° 223 (limitation des dons des personnes morales dans leur ensemble à 50 000 francs), n° 224 (limitation du financement des campagnes électorales par les entreprises privées), n° 225 (augmentation du montant minimal des dons en espèces à un candidat), n° 226 (suppression de la limitation du montant global des dons en espèces faits au candidat), n° 227 (suppression de la participation au financement des activités politiques par les sociétés dont l'Etat est actionnaire), n° 228 (publication intégrale des comptes par la commission des comptes de campagne), n° 229 (adjonction aux membres de la commission des comptes de campagne d'un membre désigné par chaque formation ayant présenté plus de cinq candidats aux dernières élections législatives), n° 230 (suppression de la possibilité donnée à la commission des comptes de campagne de demander à des officiers de police judiciaire de procéder à toute investigation jugée nécessaire pour l'exercice de sa mission) et n° 231 (modification de la répartition des sommes versées par l'Etat aux partis et groupements politiques) - **Art. 8 bis (abaissement du plafond des dépenses électorales pour l'élection des députés)** (p. 3579) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 114 de la commission - **Art. 8 ter (taux de prise en charge par l'Etat d'une fraction de certaines dépenses électorales des candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés) :** s'oppose à l'amendement de suppression n° 115 de la commission - **Art. 9 (nouvelles règles applicables aux dons des personnes morales aux partis et groupements politiques)** (p. 3582) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 233 (interdiction du financement des partis politiques par les entreprises privées), n° 234 (limitation des ressources provenant des entreprises privées dans les budgets annuels des partis), n° 235 de conséquence, n° 236 (suppression de la déduction fiscale des dons émanant des personnes morales de droit privé), n° 237 (suppression de dispositions établissant la conformité à l'objet social des dons consentis par une entreprise privée à des candidats ou partis politiques), n° 238 et n° 239 de coordination, ainsi qu'à l'amendement n° 251 de M. Robert Vigouroux (limitation du plafonnement des dons des personnes morales à 25 % ou à 2 millions de francs) - **Après l'art. 9 (p. 3583) :** s'oppose à l'amendement n° 240 de M. Charles Lederman (consultation des représentants du personnel et accord des organes dirigeants et associés pour les dons effectués par les personnes morales à un candidat) - **Art. 9 bis (modification des règles d'attribution de l'aide financière de l'Etat aux partis politiques) :** s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 117 de la commission et n° 252 de M. Robert Vigouroux - **Art. 10 (applicabilité à Mayotte)** (p. 3584) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 118 de la commission - **Après l'art. 10 :** s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 242 (répartition du temps d'antenne entre les groupes politiques) et n° 243 (suppression des restrictions au droit d'affichage) - **Art. 10 bis (report de la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au financement des campagnes électorales après les prochaines élections législatives)** (p. 3585) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 119 de la commission et n° 244 de M. Charles Lederman.

**Suite de la discussion - (3 décembre 1992) - Art. 50 (exploitation en régie par les communes de services d'intérêt public à caractère administratif)** (p. 3681 à 3684) : accepte l'amendement de précision n° 169 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Yvon Bourges (conditions du financement des groupes d'élus par les collectivités territoriales) - **Législation relative aux indemnités correspondant à l'exercice des mandats locaux - Groupes dits politiques des assemblées des collectivités locales - Consultation de l'association des maires de France, de l'association des présidents de conseils généraux et de l'association des présidents des conseils régionaux - Position du préfet d'Ille-et-Vilaine - Financement des groupes dits politiques par les collectivités locales - Art. 52 (communication des avis et observations des chambres régionales des comptes aux assemblées délibérantes des collectivités locales) :** s'oppose à l'amendement n° 170 de la commission (inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante des observations de la chambre régionale des comptes et consultation de celles-ci au siège de la collectivité locale ou de l'organisme par tout membre de l'assemblée à sa demande) - **Avant l'art. 53 (p. 3685) :** s'oppose à l'amendement n° 192 de M. Paul Girod (administration des sociétés d'économie mixte sous la forme de sociétés anonymes à directoire) - **Art. 53**

(*contrôle des sociétés d'économie mixte locales*) (p. 3687) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 171 (suppression de l'adverbe « notamment » et de la référence au cas où une société d'économie mixte exerce des prérogatives de puissance publique pour le compte de la collectivité) et s'oppose au n° 172 (information des collectivités locales actionnaires en cas de participation au capital d'une société commerciale sans information préalable à la prise de participation) - S'oppose à l'amendement n° 256 de M. Jacques Rocca Serra (subordination de la prise de participation d'une société d'économie mixte au capital d'une société commerciale à l'information et à l'accord de la collectivité locale actionnaire majoritaire) - Avant l'art. 55 (p. 3688) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission des finances saisi pour avis (alignement sur le droit commun de la décentralisation du régime de la loi du 16 juillet 1980 relative aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public) - Art. 55 (*extension de la compétence de la Cour de discipline budgétaire et financière aux autorités territoriales*) (p. 3689) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de la commission des finances saisi pour avis (actes des élus locaux à raison desquels ils sont justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière) - Accepte les amendements de la commission, n° 173 (correction d'une erreur de référence) et n° 174 (soumission à la Cour de discipline budgétaire et financière du vice-président d'un groupement de collectivités locales dès lors qu'il bénéficie d'une délégation) - Art. 56 (*délit d'obstacle à l'exercice des pouvoirs des membres de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes*) (p. 3690) : s'oppose aux amendements de la commission des finances saisi pour avis, n° 32 et n° 33 qualifiant la faute d'intentionnelle - Son amendement n° 268 : simplification de la saisine des juridictions compétentes dans le cas du délit d'entrave aux investigations des magistrats financiers ; adopté - Art. 56 bis (*procédure devant la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes*) : accepte les amendements identiques de suppression n° 34 de la commission des finances saisi pour avis, n° 175 de la commission et n° 211 de M. Claude Estier - Art. 56 ter (*procédure devant la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes*) (p. 3691) : accepte l'amendement n° 35 de la commission des finances saisi pour avis (nouvelle rédaction) - Art. 56 quater (*associations subventionnées*) : s'oppose à l'amendement n° 178 de la commission (application du texte aux associations dont la subvention est supérieure à 500 000 F ou représente plus de 50 % du budget de l'association lorsque celui-ci atteint 250 000 F) - Art. 57 (*contrôle de légalité des décisions des sociétés d'économie mixte locales exerçant des prérogatives de puissance publique*) (p. 3692) : accepte l'amendement n° 179 de la commission (exercice de prérogatives de puissance publique par les sociétés d'économie mixte pour le compte des groupements de collectivités locales) - Art. 58 (*effet suspensif attribué aux demandes de sursis à exécution du préfet*) (p. 3693) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 180 de la commission et n° 22 de M. Xavier de Villepin - Après l'art. 58 : accepte l'amendement n° 213 de M. Paul Graziani (création des communautés de communes en zone urbaine) - Intitulé du projet de loi (p. 3694) : s'oppose à l'amendement n° 181 de la commission (« projet de loi portant diverses dispositions relatives à certaines activités économique et à certaines procédures publiques »).

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 92-11 du 4 janvier 1992 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans les départements d'outre-mer [n° 103 (92-93)]** - (16 décembre 1992) - Discussion générale (p. 4156, 4157) : ordonnances soumises à ratification - Procédure pénale - Indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et des victimes d'infractions - Secret des correspondances - Ecoutes téléphoniques - Organisation judiciaire - Aide juridictionnelle.

- **Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 91-1380 du 28 décembre 1991 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable à la collectivité territoriale de Mayotte [n° 104 (92-93)]** - (16 décembre 1992) - Discussion générale (p. 4158, 4159) : demande l'adaptation de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et**

**aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon [n° 105 (92-93)]** - (16 décembre 1992) - Discussion générale (p. 4160) : jurisprudence du Conseil d'Etat sur le principe de la spécialité législative des territoires d'outre-mer - (p. 4161) : consultation des assemblées d'outre-mer - Polynésie française : expropriation pour cause d'utilité publique - Droit du travail - Elections législatives - Nouvelle-Calédonie : répression du travail clandestin - Fonds Intercommunaux de péréquation pour le fonctionnement et l'équipement des communes - Législation du travail à Wallis-et-Futuna - Saint-Pierre-et-Miquelon : règles budgétaires et comptables ; expropriation pour cause d'utilité publique ; code des douanes ; Société française des jeux - Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement - Départements d'outre-mer ; taxe spéciale de consommation des carburants - Tribunal administratif de Mayotte - Après l'art. 2 (p. 4165) : demande le retrait de l'amendement n° 12 de la commission (application à la collectivité territoriale de Mayotte de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications) - Art. 12 (*adaptation de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication*) : accepte l'amendement de rectification n° 13 de la commission - Art. 24 bis (*dispositions modifiant la législation électorale*) (p. 4168, 4169) : son amendement n° 8 : modification de la date limite de déclaration des candidatures entre les deux tours de scrutin en Polynésie française ; adopté - Art. 35 bis (*adaptation de dispositions du code des douanes au territoire des îles Wallis-et-Futuna*) (p. 4171) : accepte l'amendement de rectification n° 14 de la commission - Art. 44 (*installation du nouveau conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon*) (p. 4174) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de la commission (réduction du délai) - Après l'art. 47 (p. 4175, 4176) : son amendement n° 9, soutenu par M. Albert Pen : application à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon du régime de l'épargne logement prévu aux articles L. 315-1 à L. 315-10 du code de la construction et de l'habitation ; adopté - Après l'art. 47 ter (p. 4177) : demande le retrait de l'amendement n° 3 de M. Albert Pen (plan social des dockers à Saint-Pierre-et-Miquelon) - Son amendement n° 19 : autorisation d'ouverture de casinos à Saint-Pierre-et-Miquelon ; adopté - (p. 4178) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Albert Pen (octroi au conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon de la compétence d'immatriculation de navires armés au commerce) - Pavillon français - Pavillon des îles Kerguelen - Art. 48 A (*extension du régime de la tutelle aux prestations sociales*) (p. 4179) : son amendement de suppression n° 10 ; adopté - Art. 48 B (*conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement dans les régions de Guadeloupe, Guyane, de Martinique et de la Réunion*) (p. 4180) : accepte l'amendement de rectification n° 16 de la commission - Art. 48 ter (*taxe spéciale de consommation dans les régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion*) (p. 4181, 4182) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Georges Ouhily (augmentation de la part de la dotation affectée à la collectivité régionale) - Art. 49 (*adaptation de la loi n° 46-173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de colporteur*) (p. 4183) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (autorisation d'exercer en métropole pour les personnes non diplômées autorisées à exercer dans les DOM-TOM) - Art. 50 bis (*adaptation de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat*) (p. 4184) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (commission départementale d'équipement commercial) - Après l'art. 50 quater (p. 4185) : son amendement n° 11 : extension aux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi du 25 octobre 1946 instituant le Centre national de la cinématographie ; adopté - Après l'art. 51 (p. 4186, 4187) : sur les amendements de M. Albert Pen, s'oppose au n° 6 (compétences du président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière de relations internationales) et demande le retrait du n° 7 (régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon ; garantie des droits des travailleurs intermittents, notamment les dockers) - Sur l'ensemble (p. 4187) : concertation avec les assemblées territoriales.

- **Projet de loi relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques - Nouvelle lecture [n° 152 (92-93)]** - (19 décembre

1992) - Titre II (p. 4428) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (suppression du Titre II et de son intitulé) - Art. 8 AA (pouvoir d'appréciation du juge pour la sanction des infractions aux différentes élections) : s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 8 A : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - Art. 8 B : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 15 de la commission - Art. 8 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 16 de la commission - Art. 8 bis (p. 4429) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de la commission - Art. 8 ter A (audition de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - Art. 8 ter et 9 (p. 4430) : s'oppose aux amendements de suppression de la commission n° 19 et n° 20 - Art. 9 bis A : accepte les amendements identiques de suppression n° 21 de la commission et n° 76 de M. Charles Lederman - Art. 9 bis B (p. 4431) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 22 de la commission - Art. 9 bis C : accepte les amendements de suppression n° 23 de la commission et n° 77 de M. Charles Lederman - Art. 9 bis, 10 et 10 bis : s'oppose aux amendements de suppression de la commission, n° 24, n° 25 et n° 26 - Art. 52, 53, 54 bis (astreintes prononcées en matière administrative et exécution des jugements par les personnes morales de droit public) et 56 (p. 4446) : s'oppose aux amendements de la commission n° 67, n° 68, n° 69 et n° 70 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 58 et 58 ter : s'oppose aux amendements de suppression de la commission n° 71, n° 72 et n° 78 de M. Charles Lederman - Intitulé du projet de loi (p. 4448) : s'oppose à l'amendement n° 73 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relatif à la législation dans le domaine funéraire [n° 83 (92-93)]** - (21 décembre 1992) - **Discussion générale** (p. 4629) : pratiques mortuaires : caractéristiques d'une civilisation - (p. 4630) : nécessité d'adapter la législation existante - Absence de base légale pour les sanctions pénales réprimant les infractions au monopole communal des pompes funèbres - Excessive dispersion des prix - Opacité du marché - Evolution des mentalités - Souhait de suppression du monopole existant - Evolution de la jurisprudence française et européenne - Redéfinition du service public - (p. 4631) : nécessité pour le service des pompes funèbres de rester un service public - Règlement national et règlement municipal - Renforcement de la procédure d'habilitation - Interdiction des actions de démarchage - Concurrence - Extension des dispositions à l'Alsace et à la Moselle - (p. 4632) : équilibre entre concurrence et réglementation nouvelle - Règles de transparence - Mise en place d'une période transitoire de six ans pour les régions et de trois ans pour les concessions - (p. 4637) : souci des familles - Office national de thanatologie - Absence de respect du monopole - Transparence - Période transitoire - Avant l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4638) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Robert Pagès (principes de l'activité funéraire) - Art. 1<sup>er</sup> (organisation du service public des pompes funèbres) (p. 4640) : sur les amendements de M. Robert Pagès, s'oppose au n° 36 (nouvelle rédaction de l'article définissant le service public des pompes funèbres et création d'un office national de thanatologie) et au n° 37 (maintien du service extérieur des pompes funèbres sous la responsabilité des municipalités) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 39 (habilitation des sociétés ou associations au même titre que les entreprises) - Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 3 rédactionnel et au n° 4 (intégration des chambres funéraires dans le service public des pompes funèbres) et accepte les n° 5 rédactionnel et n° 6 (égalité sociale et fiscale pour toutes les entreprises, y compris les concessions) - Après l'art. 1<sup>er</sup> (p. 4641) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Robert Pagès (création d'un office public national de thanatologie) - Art. 2 (règlement national et règlement municipal) - Art. L. 362-1-1 du code des communes (institution d'un règlement national des pompes funèbres) (p. 4642) : s'oppose aux amendements n° 40 de M. Robert Pagès (détermination des conditions tarifaires par le règlement national) et n° 7 de la commission (nouvelle rédaction de l'article et définition des obligations des entreprises et des modalités d'information de celles-ci dans le règle-

ment national) - Art. L. 362-1-2 du code précité (possibilité pour les conseils municipaux d'arrêter un règlement municipal) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (nouvelle rédaction de l'article prévoyant le respect du règlement national par le règlement municipal et la suppression de la référence à l'observatoire local), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 63 ; rejeté - Après l'art. 2 (p. 4643) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Robert Pagès (établissement des principes de tarification des prestations fournies par les régies chargées de l'exécution du service public des pompes funèbres) - Art. 4 (délivrance de l'habilitation) (p. 4644) : s'oppose aux amendements identiques n° 42 de M. Robert Pagès et n° 51 de M. Jean Chérioux (suppression de l'habilitation pour les régies municipales) - Sur l'amendement n° 9 de la commission (extension du champ d'application de l'habilitation) qu'il accepte, son sous-amendement n° 65 ; rejeté - (p. 4645) : s'oppose à l'amendement n° 43 de M. Robert Pagès (modalités d'accord de l'habilitation) et accepte les amendements n° 10 (suppression de la possibilité pour le ministre de l'intérieur de délivrer l'habilitation sans que le préfet soit averti) et n° 11 de coordination de la commission - Son amendement n° 64 : conditions de délivrance de l'habilitation ; adopté - (p. 4646) : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Robert Pagès (suppression du dernier alinéa de l'article 4 donnant au préfet le pouvoir d'accorder une habilitation pour l'ensemble du territoire national) - Art. 5 (moralité et nationalité des dirigeants) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 12 (intégration de la corruption passive dans la liste des infractions empêchant d'accéder à la fonction de dirigeant) et n° 13 (tribunal compétent pour apprécier la régularité de la condamnation) et s'oppose au n° 14 (suppression de la possibilité donnée aux réfugiés et apatrides de participer au service public des pompes funèbres) - Art. 6 (suspension et retrait de l'habilitation) (p. 4647) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 15 (possibilité de retirer l'habilitation à une entreprise méconnaissant les dispositions du règlement municipal) et accepte le n° 16 (suppression de l'obligation faite aux préfets de retirer l'habilitation en cas de récidive) - S'oppose à l'amendement n° 52 de M. Jean Chérioux (extension du champ d'application des sanctions aux violations du règlement municipal) - Art. 7 (Conseil national des opérations funéraires) (p. 4648) : sur les amendements de M. Robert Pagès, s'oppose au n° 45 (représentation des salariés au Conseil national des opérations funéraires) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 46 (inscription de l'évolution des tarifs pratiqués par les professionnels dans le rapport publié par le Conseil national des opérations funéraires) - Art. 9 (personnes dépourvues de ressources suffisantes) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 17 de la commission - Art. 11 (confusion avec les services communaux) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (principe de l'interdiction de certaines publicités) - (p. 4649) : son amendement rédactionnel n° 66 ; rejeté - Art. 12 (mentions sur la publicité) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 19 de la commission - Art. 13 (démarchage) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 73 de coordination et accepte le n° 20 (extension de l'interdiction du démarchage à toutes les offres de services liées à un décès) - Son amendement n° 67 : précisions relatives aux démarchages ; adopté - Avant l'art. 15 : accepte l'amendement de coordination n° 22 de la commission - Art. 15 (sanctions pénales) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (nouvelle rédaction de l'article regroupant toutes les infractions commises par les personnes physiques à la législation funéraire) et s'oppose à l'amendement de coordination n° 54 de M. Jean Chérioux - Art. 15 bis (sanctions pénales) (p. 4651) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (regroupement des peines applicables aux personnes morales) - Art. 15 ter (sanctions pénales) : accepte l'amendement de suppression n° 25 de la commission - Après l'art. 15 ter : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. Robert Pagès (sanctions à l'encontre du dirigeant d'entreprise de pompes funèbres reconnu coupable d'infractions à la législation funéraire) - Art. 15 quater (sanctions pénales) (p. 4652) : accepte l'amendement de suppression n° 26 de la commission - Après l'art. 15 quater : son amendement n° 68 : possibilité pour les autorités publiques de choisir une entreprise en cas de circonstances exceptionnelles ; adopté - Art. 17 (chambres funéraires) (p. 4653) : accepte les amendements de la commission n° 27 (suppression des dispositions ne relevant pas de la loi) et n° 74 (peine plancher en cas de méconnaissance des dis-

positions relatives aux chambres funéraires) - Art. 18 (*chambres mortuaires*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 28 de la commission - Art. 19 (*crématoriums*) : s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (suppression de la disposition prévoyant une enquête publique préalable pour la création d'un crématorium) - Son amendement n° 69 : valeur législative pour l'article du code des communes prévoyant la mise en usage d'un appareil crématoire à la suite d'une autorisation du préfet ; devenu sans objet - Art. 20 (*crématoriums*) (p. 4654) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Jean Chérioux (soustraction des régies au principe de l'habilitation par l'Etat) - Art. 21 (*prescriptions techniques*) : accepte l'amendement de suppression n° 30 de la commission - Avant l'art. 22 : son amendement n° 70 : modalités d'autorisation de fermeture du cercueil ; adopté - Art. 22 (*conditions de transport de corps*) (p. 4655) : son amendement de coordination n° 76 ; adopté - Art. 22 bis (*application de la loi dans les départements d'Alsace et de Moselle*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 32 de la commission - Art. 23 (*période de transition*) (p. 4656, 4657) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de la commission (période transitoire égale pour les régies et les

Omano, n° 48 (période transitoire permettant aux entreprises d'assurer l'amortissement de leurs investissements) et n° 49 (uniformisation de la durée de la période transitoire pour les régies et les concessions) - Accepte l'amendement n° 71 de la commission (sanctions applicables en cas de violation des droits d'exclusivité maintenus pendant la période transitoire), sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 75 - (p. 4658) : sur l'amendement n° 71 de la commission (sanctions applicables en cas de violation des droits d'exclusivité maintenus pendant la période transitoire), son sous-amendement n° 75 ; adopté - Accepte l'amendement n° 72 de la commission (maintien, durant la période transitoire, des assouplissements apportés au droit d'exclusivité).

*Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (n° 179 (92-93)) - (22 décembre 1992) - Discussion générale (p. 4696, 4697) : intérêt des familles - Service public - Règlement national et règlements municipaux sur les pompes funèbres - Modalités de l'habilitation - Période transitoire - Dispositions applicables à l'Alsace et à la Moselle - Se félicite de l'accord intervenu en CMP - Petites et moyennes entreprises de pompes funèbres et période transitoire.*